

# Installation de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées

## Politique

La Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) a été installée jeudi 24 septembre à la suite de la conférence des maires. Constituée de 192 membres, elle constitue, selon David Margueritte, "un pacte de confiance entre les communes et la Communauté d'agglomération". La CLECT a pour finalité de s'assurer que les conditions financières de transfert de compétence vers les communes, ou vers l'Agglomération, sont respectées. En d'autres termes, elle assure la neutralité budgétaire. Si une

compétence de l'Agglo est restituée aux communes, la CLECT évalue les charges afférentes à cette compétence, ce qui donne lieu au versement par l'Agglo d'une Attribution de Compensation (AC) pour garantir la pérennité du service public. Seul candidat, Joël Jouaux, maire de Teurthéville-Hague, a été élu président de cette Commission. Sur proposition de David Margueritte, Eric Briens, maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte et vice-président en charge des finances du Cotentin, a été nommé à la vice-présidence.



1<sup>er</sup> rang : David Margueritte, président de la Communauté d'agglomération du Cotentin et Eric Briens, vice-président de la CLECT. 2<sup>e</sup> rang : Gilles Schmitt, secrétaire de la conférence des maires, et Joël Jouault, président de la CLECT.

La Manche libre 30 oct 2020